



Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 12 septembre 2016 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Francis Côté, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 16-09-215

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et en retirant le point 5.3:

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Avis de motion précédent l'adoption d'un règlement déléguant à la direction générale le pouvoir de former tout comité de sélection, pour approbation (doc)

4.3 Adoption du Règlement numéro 475-16 modifiant le Règlement 454-13 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé, pour approbation (doc)

4.4 Adoption du Règlement numéro 476-16 modifiant le Règlement 435-12 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour approbation (doc)

4.5 Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance : Demande de gratuité pour l'utilisation du gymnase de l'école ou du Centre communautaire pour des activités de bricolage auprès des élèves, pour approbation (doc)

4.6 Opération Nez rouge du Bassin de Chambly : Demande de contribution, pour approbation (aucun montant accordé en 2015) (doc)

4.7 Fondation Jeunesse de Richelieu : Invitation à participer à un souper-bénéfice qui aura lieu le 1^{er} octobre pour maintenir les activités au Centre d'Interprétation des Énergies renouvelables, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

- 4.8 Demande d'appui à l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) pour leur démarche concernant le projet de réforme des laboratoires médicaux – OPTILAB, pour approbation (doc)
- 4.9 M. Gilbert Jetté, administrateur, *Projet l'enfant s'éveille...s'émerveille* : Demande l'autorisation pour faire paraître sur le site internet de la ville une demande pour des bénévoles dans le cadre d'une levée de fonds pour les enfants de la maternelle, pour approbation (doc)
- 4.10 Annulation de la convocation à la Cour du Québec dans le dossier 750-32-012130-152, Andrade Marc-David, pour information (doc)
- 4.11 Annulation de la résolution numéro 16-08-205 concernant l'engagement de M. Michaël Miousse comme pompier à temps partiel, pour approbation (doc)
- 4.12 Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire pour le régime d'assurance collective des employés de la Municipalité, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

- 5.1. Demande de formation pour le directeur des incendies (Le courage managérial), pour approbation (doc)
- 5.2 Demande d'engagement de M. Stéphane Gallant, comme pompier à temps partiel et demande d'autorisation pour sa formation de pompier 1, pour approbation (doc)
- 5.3 ~~Demande de dérogation au Règlement numéro 390-08 concernant les feux extérieurs pour l'utilisation d'une propriété située au 151 descente de la Côte Double pour une pratique, pour approbation (doc)~~

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Demande de soumissions, par invitation, pour le déneigement des aires de stationnement et des trottoirs pour une période de deux ans, pour approbation (doc)
- 6.2 Rapport de M. Alain Charbonneau, ingénieur, concernant la réception définitive des travaux de pavage, de réfection et de drainage d'une partie de la Côte-Double, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

8 Santé et bien-être

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Rapport concernant la location de conteneurs pour valorisation et récupération des matériaux secs, pour approbation (doc)
- 9.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-03, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

- 10.1 *Programme de remboursement des frais de non-résident relatifs aux activités de loisirs*, reconduit pour une année, pour approbation (doc)
- 10.2 Demande d'achat d'un bac poubelle/recyclage pour le Parc Noël-Dubé, pour approbation (doc)
- 10.3 Rapport final de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019, pour approbation (doc)
- 10.4 Rapport final de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), pour approbation (doc)
- 10.5 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire du Canada (PIC 150) pour la restauration et l'agrandissement du Centre communautaire, pour approbation (doc)
- 10.6 Soumissions reçues pour la réfection de la toiture de la bibliothèque, pour approbation (doc)

11 Affaires diverses

12 Correspondances

13 Période de questions no 2 réservée au public

14 Clôture de la séance

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-216

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 15 août 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-09-217

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	98 621,04 \$
Salaires – paies:	46 753,35 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Avis de motion numéro 16-09-218

4.2 Avis de motion – Règlement numéro 477-16 déléguant au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection

Avis de motion est donné par M. Michel Picotte, maire, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement visant à déléguer au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection.

L'objet de ce règlement est de déléguer au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection dont la formation est obligatoire pour l'étude des soumissions, notamment pour les services professionnels.

Résolution numéro 16-09-219

4.3 Adoption du Règlement numéro 475-16 modifiant le règlement 454-13 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé

Considérant que lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2016, un projet de règlement a été présenté par M. Francis Côté, conseiller au poste # 5 et que celui-ci a donné un avis de motion portant le numéro 16-08-198;

Considérant qu'après la présentation du projet de règlement, un avis public a été publié le 22 août 2016, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que le *Règlement numéro 475-16 modifiant le règlement 454-13 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé* soit et est adopté. Ce règlement a pour objet d'assurer le respect des renseignements confidentiels lors d'activités de financement politique.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 475-16
modifiant le règlement numéro
454-13 adoptant un code d'éthique
et de déontologie des élus
municipaux révisé

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c.27), la Municipalité a adopté en décembre 2013, par règlement numéro 454-13, un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé suite à l'élection générale de novembre 2013;

Considérant qu'en vertu de l'article 101 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, 2016, c.17 (projet de loi 83) sanctionnée le 10 juin 2016, la Municipalité doit modifier le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Considérant que lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2016, un projet de règlement a été présenté par M. Francis Côté, conseiller au poste #5 et que celui-ci a donné un avis de motion portant le numéro 16-08-198;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que le Conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – AJOUT DE L'ARTICLE 6.1

**ARTICLE 6.1 – RESPECT DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS LORS
D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT POLITIQUE**

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du Conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Picotte, maire

Pierrette Gendron,
directrice générale
et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 16-09-220

4.4 Adoption du *Règlement numéro 476-16 modifiant le règlement 435-12 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir*

Considérant que lors de la séance du Conseil tenue le 15 août 2016, un projet de règlement a été présenté par M. Francis Côté, conseiller au poste # 5 et que celui-ci a donné un avis de motion portant le numéro 16-08-199;

Considérant qu'après la présentation du projet de règlement, un avis public a été publié le 22 août 2016, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation auprès des employés en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le Conseil adopte le *Règlement numéro 476-16 modifiant le règlement 435-12 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir*. Ce règlement a pour objet d'assurer le respect des renseignements confidentiels par les employés municipaux lors d'activités de financement politique.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 476-16
modifiant le règlement numéro
435-12 adoptant un code d'éthique
et de déontologie des employés de
Sainte-Angèle-de-Monnoir

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

Considérant qu'en vertu de l'article 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, 2016, c.17 (projet de loi 83) sanctionnée le 10 juin 2016, la Municipalité doit modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Considérant que lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2016, un projet de règlement a été présenté par M. Francis Côté, conseiller au poste #5 et que celui-ci a donné un avis de motion portant le numéro 16-08-199;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation auprès des employés en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le Conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ANNEXE A

RÈGLE 3 – LA DISCRÉTION ET LA CONFIDENTIALITÉ

LE PRÉSENT ARTICLE MODIFIE L'ANNEXE A RÈGLE 3 – DISCRÉTION ET CONFIDENTIALITÉ EN AJOUTANT À LA FIN, LE PARAGRAPHE SUIVANT :

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Michel Picotte, maire

Pierrette Gendron,
directrice générale
et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 16-09-221

4.5 Autorisation de gratuité pour l'utilisation de la salle 1 du Centre communautaire Charles-D'Auteuil pour des activités de bricolage organisées par l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** que le Conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle 1 du Centre communautaire Charles-D'Auteuil à l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance pour des fins d'activités d'atelier de bricolage pour les élèves de l'École.

Il est également **résolu** que les bénévoles de l'organisme doivent laisser les lieux dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-222

4.6 Demande de contribution de l'Opération Nez rouge du Bassin-de-Chambly

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de ne pas donner suite à la demande d'Opération Nez rouge du Bassin-de-Chambly.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-223

- 4.9 Autorisation à faire paraître sur le site internet de la Municipalité, une demande de bénévoles dans le cadre d'une levée de fonds pour le projet *L'Enfant s'éveille... s'émerveille*
-

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** de faire paraître sur le site internet de la Municipalité, une annonce demandant des bénévoles dans le cadre d'une levée de fonds pour le projet *L'Enfant s'éveille... s'émerveille*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-224

- 4.11 Annulation de la résolution numéro 16-08-205
-

Considérant que M. Michaël Miousse s'est désisté de son engagement comme pompier à temps partiel, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** d'annuler la résolution numéro 16-08-205 à toute fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-225

- 4.12 Régime d'assurance collective – Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire
-

Considérant que la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ;

Considérant que la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

Considérant que le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

Considérant que la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

Considérant qu'en conséquence il y a lieu que la Municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

Considérant que le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

Considérant que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ

souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la Municipalité;

Considérant que ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

Considérant que le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la Municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-226

5.1 Autorisation au directeur de la sécurité incendie pour suivre une formation
Le courage managérial

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser monsieur Kevin Robinson, directeur du service de la sécurité incendie, à suivre la formation Le courage managérial qui se tiendra à Saint-Dominique, le 10 septembre 2016.

Il est également **résolu** de payer les frais d'inscription de 115 \$ ainsi que les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-227

5.2 Engagement de M. Stéphane Gallant comme pompier à temps partiel pour le service de la sécurité incendie et autorisation pour sa formation pompier 1

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'engager M. Stéphane Gallant, comme pompier à temps partiel pour le service de la sécurité incendie et ce, conditionnellement à la réussite d'une période d'essai de trois (3) mois.

Il est également **résolu** de procéder à son inscription à la formation de pompier 1 qui débute prochainement à Rougemont et ce, en remplacement exceptionnel de M. Stéphane Roy qui a démissionné alors que son inscription à la formation de pompier 1 avait été payée.

Adoptée par les conseillers

M. Francis Côté vote contre la résolution en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé.

Résolution numéro 16-09-228

6.1 Demande de soumissions pour le déneigement des aires de stationnement et des trottoirs de la municipalité pour une période de 2 ans

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'approuver les documents d'appel d'offres et de procéder à la demande de soumissions par invitations concernant le déneigement des aires de stationnement et des trottoirs de la municipalité pour une période de deux ans en invitant un minimum de deux soumissionnaires.

Adoptée par les conseillers

M. Denis Paquin vote contre la résolution.

Résolution numéro 16-09-229

6.2 Paiement de la retenue finale de 15 668,81 \$ à Sintra inc. pour les travaux de pavage, de réfection et de drainage sur la Côte-Double

Considérant qu'en date du 31 août 2016, M. Alain Charbonneau, ingénieur, recommande le paiement de la retenue finale de 15 668,81 \$ à Sintra inc. pour les travaux exécutés par l'entrepreneur sur le rang de la Côte-Double;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement final de 15 668,81 \$ représentant la retenue de garantie pour ces travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'accepter les travaux exécutés en 2015 par l'entrepreneur Sintra inc. concernant les travaux sur le rang de la Côte-Double et d'autoriser le paiement de la retenue de garantie de 15 668,81 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-230

9.1 Location de conteneurs pour valorisation et récupération des matériaux secs auprès de Conteneurs Rouville

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de procéder à la location de 3 conteneurs auprès de Conteneurs Rouville pour la valorisation et la récupération des matériaux secs, d'affecter un montant de 2 500 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles au poste 02-455-01-516 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-231

9.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-03

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-03 a été déposée à la Municipalité afin de permettre de réduire la profondeur moyenne minimale d'un lot et de permettre le lotissement du lot 5 946 560 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure numéro 2016-03 relativement au lotissement demandé;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir accorde la dérogation mineure numéro 2016-03 afin de réduire la profondeur moyenne minimale d'un lot à environ 66 mètres sur le lot 5 946 560 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-232

10.1 *Programme de remboursement des frais de non-résident relatifs aux activités de loisirs*, reconduit pour une année

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de reconduire pour une année, le *Programme de remboursement des frais de non-résident relatifs aux activités de loisirs* et y enlevant les mots « de 5 000 \$ » dans la dernière phrase, et ce, tel que présenté par Mme Pierrette Gendron, directrice générale de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-233

10.3 Approbation du *Rapport final de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019* et envoi à la MRC de Rouville

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'adopter le *Rapport final de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019* concernant l'installation du jeu d'eau au Parc Noël-Dubé et de le transmettre à la MRC de Rouville accompagné de toutes les pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-234

10.4 *Approbation du Rapport final de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) et envoi à la MRC de Rouville*

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'adopter le *Rapport final de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* concernant l'ajout de nouveaux plateaux de loisir au Parc Noël-Dubé et de le transmettre à la MRC de Rouville accompagné de toutes les pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-235

10.5 *Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire du Canada (PIC 150) pour le Centre communautaire*

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de procéder à une demande de subvention au Programme d'infrastructure communautaire du Canada (PIC 150) au montant de 76 900 \$ pour des travaux de rénovation du Centre communautaire Charles-D'Auteuil.

Il est également **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-09-236

10.6 *Mandat à Construction Frédéric Brunelle inc. pour la réfection de la toiture de la bibliothèque*

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de retenir les services de Construction Frédéric Brunelle inc. pour la réfection de la toiture de la bibliothèque, d'affecter un montant de 5 020 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles aux poste budgétaire 02-702-30-522 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

13 *Période de questions*

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-09-237

14 *Clôture de la séance*

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière